L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 80, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 DECEMBRE.

☞ On trouvera désormais au rez-de-chaussée du No. 80, rue Chartres, où se trouve notre bureau de comptabilité, des listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions avec la liste des cons[i]gnataires, etc. et toutes les autres nouvelles maritimes qui sont de nature à intéresser le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du Niagara.

Le steamer *Niagara*, parti de Liverpool le 2 courant, est arrivé à Boston le 16. Il apporte des nouvelles d'Europe de sept jours plus récentes que celles du *Europa*. La dépêche suivante que nous transmet notre correspondant de Montgomery, renferme un sommaire assez satisfaisant de ces nouvelles.

Les avis les plus importants viennent de Rome. La populace de la ville éternelle, excitée par les clubs, s'est portée le 16 novembre au Quirinal et a demandé un changement de ministère et la déclaration de guerre à l'Autriche. Il paraît que cette foule s'est livrée à quelques manifestations hostiles, car les Suisses ont cherché à la refouler. La garde civique a fait feu sur le palais après avoir essayé de l'incendier. Un des secrétaires du pape a été atteint par une balle. Le parti du gouvernement a enfin triomphé, mais il a fallu faire des concessions et dissoudre le corps des Suisses. Un nouveau cabinet a été également formé. Si nous comprenons bien la dépêche, des troupes françaises auraient été expédiées sur le cours du souverain pontife. Quatre frégates à vapeur ont jeté l'ancre à l'embouchure du Tibre afin de recevoir Pie IX dans le cas où il eût été obligé de fuir. —Le 20 novembre la plus parfaite tranquillité régnait de nouveau à Rome. On cite le prince Como, fils de Lucien Bonaparte comme l'instigateur du mouvement populaire qui a failli entraîner la chûte du pape. Le calme est rétabli à Vienne. Windishgraetz et Jellachich ont été décorés par l'empereur de Russie. Les Hongrois se préparent à une chaude réception aux Autrichiens.

L'agitation continue à régner à Berlin. Le bruit courait à Frankfort qu'un membre de la diète prussienne avait été assassiné en plein parlement. L'empereur de Russie a, dit-on, offert au roi de Prusse, un secours de 500,000 hommes pour écraser d'un seul coup l'insurrection qui menace ses Etats.

On sait que le général Cavaignac a été accusé d'avoir agi mollement lorsque l'insurrection de juin se préparait sourdement afin de se rendre nécessaire au gouvernement et d'arriver au triomphe de son ambition par une action éclatante. Il eût pu, disait-on, prévenir la construction des barricades, mais il ne l'a pas voulu afin de se réserver l'occasion de livrer une grande bataille dans les rues de Paris et de s'illustrer par cet exploit. Cette grave question, qui intéresse à un si haut point l'honneur du chef du pouvoir exécutif, a été évoquée à la tribune, et le général Cavaignac, dit la dépêche, s'est complètement justifié ; il a même obtenu un vote de confiance de 503 contre 34.

La Constitution française a été promulguée dans les provinces, mais sans y exciter beaucoup d'enthousiasme.

Le lieu où les négociations relatives aux affaires d'Italie seront ouvertes est bien décidément Bruxelles. La médiation sera-t-elle couronnée de succès ?

En Italie, l'armistice entre les Autrichiens et les troupes lombardes a été renouvelé. Les premiers se sont engagés à ne pas attaquer Venise. Aux dernières dates, on assassinait Radetzki venait de mourir.

La question sicilienne est sur le point d'être résolue. Messine se rendra, mais les Napolitains devront se retirer de l'île.

A Liverpool, au dernier moment, les cotons étaient cotés comme suit ; *Fair Mobile*, 4 d; *Uplands*, 3 7/8 d; *Orleans*, 4 1/8 d; middling, 3 3/4 d. Les ventes de la semaine se sont élevées à 32,000 balles.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Montgomery, 19 décembre.

FRANCE.—La résolution du général Cavaignac d'envoyer des troupes pour protéger le Pape a considérablement amélioré ses chances comme candidat présidentiel. Le chef du pouvoir exécutif a lu à l'Assemblée les instructions qu'il avait envoyées à l'ambassadeur de France à Rome. Elles enjoignaient à ce dernier de protéger la personne du Pape, mais de ne pas agir contre le peuple.

Les partis en France commencent à se dessiner. Louis-Napoléon a publié un manifeste où il proteste de son dévouement à la République et de son hostilité au socialisme. Il y exprime également le désir que la paix de l'Europe ne soit pas troublée.

ROME.—Les derniers avis de Rome indiquent que la tranquillité qui a remplacé l'insurrection du 17, continue à régner. Le Pape a déclaré qu'il se conformerait volontiers au nouvel ordre de choses qui lui a été imposé.

LE CHOLERA.

Le Conseil de salubrité s'est réuni hier et a déclaré qu'il n'y avait plus seulement des cas sporadiques du choléra, mais que la maladie avait assumé le caractère épidémique. Le nombre des décès augmente chaque jour à l'hôpital, et le rapport d'hier soir prouve que le fléau étend graduellement ses ravages.

Nous ne croyons pas cependant que le public doive encore s'alarmer. En dehors de l'hôpital le choléra n'a fait jusqu'ici que peu de victimes, et ceux qui y ont succombé appartiennent généralement à cette classe imprudente qui ne recule devant aucune sorte d'excès, même aux époques d'épidémie, et qui s'expose constamment à l'inclémence de la saison. Ceux qui veulent bien s'astreindre à un régime réglé sont à peu près à l'abri du fléau.

Dans la seconde Municipalité les autorités font répandre de la chaux vive dans les rues. Nous conseillerions d'en faire autant dans la première et dans la troisième Municipalité : c'est un excellent moyen de neutraliser les miasmes qui se dégagent des immondices accumulées dans nos rues.

BULLETIN SANITAIRE.—Le rapport de l'hôpital de Charité pour les dernières vingt-quatre heures constate l'admission de 41 cholériques. Il est mort du choléra, pendant la même période, 22 personnes ; et deux individus, qui avaient été atteints de la même maladie, ont été renvoyés guéris.

MM. POTTER ET JOLY viennent de publier un opuscule de circonstance : c'est un recueil des opinions émises sur le choléra par les médecins les plus célèbres de l'ancien monde et des moyens les plus efficaces pour combattre le fléau. Par le temps qui court, un pareil recueil a son utilité.

NOUVELLE POLKA.—M. LEHMANN, l'artiste de mérite que nous connaissons tous, vient de publier une nouvelle Polka-mazurka pour piano ou orchestre. Cette œuvre nouvelle de M. Lehmann ne tardera pas à pénétrer dans nos les salons. Elle a été mise en vente par l'auteur.

UN MESSAGE DANS L'AVENIR.—Une dépêche de Washington annonce que le président se dispose à adresser un message particulier au Congrès au sujet de nouvelles informations qui lui sont parvenues de la Californie. On a découvert, dit-on, de nouvelles mines, aussi riches et aussi abondantes que les premières, et il devient absolument nécessaire d'en organiser l'exploitation. Il paraît que les Mormons possèdent une partie de la région aurifère sur laquelle ils sont établis, et ils prétendent prélever un droit de 30 pour cent sur le métal qui en sera extrait. Les militaires de leur côté se refusent à payer ce tribut, et une sanglante collision est imminente.

UNE RÉCOMPENSE MÉRITÉE.—On sait avec quelle énergie et quelle constance Georges D. Prentice, le spirituel rédacteur du *Louisville Journal*, a combattu pour la bonne cause pendant la dernière campagne présidentielle. Les whigs l'en ont récompensé ; les plus importants du Kentucky lui ont présenté dernièrement une magnifique pièce d'orfèvrerie comme un témoignage de leur reconnaissance et de leur haute appréciation des services qu'il a rendus à la cause. M. Prentice a noblement remercié ses concitoyens de cette flatteuse approbation.

[illegible] du PARK THEATRE.—Une dépêche télégraphique nous a été adressée de [illegible] ... Théâtre à New-York. Les Montplaisir ont perdu une grande partie de leur garde-robe. La perte totale est estimée à $60,000.

INDIANA.—La Législature de l'Indiana a élu l'ex-gouverneur Whitcomb sénateur au Congrès des Etats-Unis. Les whigs ont voté pour l'honorable Caleb B. Smith.

SINISTRE.—Le steamer *Dragon*, parti de Brazos, s'est perdu, le 26 du mois dernier, près de l'embouchure du Rio Grande. On a pu sauver le chargement.

Chronique locale.

ORFÉVRERIE GALVANIQUE.—Nous appelons l'attention du public sur le magnifique assortiment d'Orfèvrerie galvanique exposé au magasin de M. Louis Mubi, No 41, rue de Chartres. Ces objets, d'une élégance et d'un travail fort remarquable, se recommandent également sous le rapport de la beauté et de l'économie. Les articles qui n'auront pas été vendus à l'amiable, seront offerts à l'encan cet après-midi à 4 heures, et les jours suivants jusqu'à ce que toute la consignation soit vendue.

RECORDER GÉNOIS.—ACCUSATION DE VOL.—Un individu nommé John Algin, accusé d'avoir volé une jeune fille d'environ 13 ans, a comparu hier devant cette Cour. M. Cornelius Alexander déclare que, passant rue Dauphine, près de la rue Toulouse, il fut attiré par les cris de la jeune fille, sur laquelle l'accusé exerçait un infâme tentative ; il l'arrêta immédiatement et le remit entre les mains de la police. Le Recorder a renvoyé l'examen de cette affaire à plus tard, afin d'avoir l'opinion d'un médecin sur la situation de la jeune personne.

RECEL D'ESCLAVE.—William Shannon, accusé d'avoir recélé un esclave appartenant à Mme Beauvais, a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité.

—Un individu nommé John Daley a été arrêté mercredi soir pour être enquis d'un habit qui ne lui appartenait pas ; peu de temps après il a eu une attaque de choléra et a été immédiatement conduit à l'hôpital.

VOL A LA TIRE.—Michel Riley et Nelson Hart, accusés d'avoir vidé les poches d'un ivrogne, ont comparu hier devant le recorder Baldwin, qui les a renvoyés à la première Cour de District.

ENQUÊTES.—Une enquête a été tenue hier sur le corps d'un homme trouvé mort dans le bois, derrière la rue du Canal, et vêtu, en volontaire des Etats-Unis. Verdict : Mort du choléra.

—Une seconde enquête a eu lieu sur le corps de Michael Killian, qui est mort des suites d'une blessure causée par la chute d'une pièce d'appui. Cet accident était arrivé à la Presse d'Orléans.

—Une autre enquête a également eu lieu sur le corps d'un nommé Francis Sylva, qui est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital. Verdict : Mort du choléra morbus.

THEATRE D'ORLEANS.

Une parenthèse—Les Mousquetaires—Norma—M. Schmidt—Oternot.

(Notre surprise a été grande en apprenant que dans les lignes finales de notre dernier compte-rendu, certaines personnes avaient découvert un sentiment de désobligeance et même de malveillance de notre part à l'égard de Mme Fleury-Joly. Ce reproche nous a d'autant plus étonné qu'il est moins fondé, et, pour qu'il ne reste à cet égard aucun doute, nous avons pensé devoir ouvrir la présente parenthèse.—Est-ce un sentiment de malveillance qui nous a dicté les lignes, écrites le 12 courant, relativement à cette cantatrice ? Est-ce un sentiment de malveillance qui, dans l'article cause de l'accusation repoussée par nous, nous fit dire : *Mme Fleury Joly a très bien chanté Rosine!* De ce que nous avons dit que bon nombre de spectateurs ont été *désappointés* en voyant une artiste plutôt qu'une autre, faut-il en conclure que nous ayons voulu dire que l'une ait chanté mieux que l'autre ? Nullement, et pour peu que l'on sache le français, on aura compris que bon nombre de spectateurs ont été désappointés parce qu'ils étaient venus pour entendre une artiste plutôt qu'une autre ; ils étaient, désappointés (*trompés dans leur attente*—v. Boiste.) on ne voyait pas celle qu'ils espéraient voir sous dans un rôle vraiment difficultueux pour elle. Quant à la cause de ce désappointement, il suffit de relire notre article pour voir que nous n'avons fait que rapporter ce qui est *ordonnance*. Croyez-vous donc le public dans la confidence complète de tous les arrangements de théâtre ? Il juge par comparaison et voilà tout. Or, s'il est, en France, Rosine jouée, la plupart du temps, par une *chanteuse à roulades* et rarement par la première chanteuse, ne peut-il en conclure que le rôle appartient à la chanteuse légère ? Si le public avait été prévenu que Mme Fleury-Joly, engagée comme *première chanteuse de tous genres*, avait, entr'autres priviléges, celui des premiers rôles dans *toutes les traductions*, alors l'erreur serait flagrante et impardonnable. Mais dans le cas contraire et avec le bruit répandu d'avance que Mme Berton devait aborder le rôle de Rosine, il était tout naturel que ceux des spectateurs qui n'étaient pas dans la confidence de l'affiche, la représentation en cites, se déclarassent *désappointés*. — Bref, nous repoussons de toutes nos forces le reproche de malveillance que d'aucuns nous attribuent à notre égard. Nous ne voulons qu'être justes, et sans prétendre à l'infaillibilité, chose ridicule, nous espérons n'avoir jamais à revenir sur nos jugements, basés d'ailleurs sur une longue expérience des artistes et des choses de théâtre. *Justice pour les forts, indulgence pour les faibles, bienveillance pour tous*, voilà notre seule et constante devise.)

Nous complimentions dernièrement notre habile directeur sur la composition de sa troupe, et il doit dès à présent reconnaître que le public est de notre avis et le lui témoigne à sa manière. Malgré l'absurde panique que l'annonce prématurée du choléra vient de jeter au cœur de quelques personnes qui ont bravement déserté la ville au risque de mourir de ressources qu'elle seule peut offrir, malgré un assez bon nombre de fuyards, le public augmente dans la salle, et déjà les jours où celle-ci est pleine sont assez nombreux. Ainsi, mardi, par une loge n'était vide et il régnait autour des premières une étincelante couronne de belles dames, privilége qui semblait réservé aux représentations du samedi. Mais aussi, ce jour-là, on donnait les *Mousquetaires*, cette ravissante et mélodieuse partition qui serait le chef-d'œuvre des opéras-comiques d'Halevy, sans le *Val d'Andorre* que Paris vient de saluer avec acclamation et de révéler au monde musical.

Cette représentation de mardi a été, comme toujours admirable, et l'administration paraît décidément vouloir marcher de succès en succès. Bravo, donc, bravo ! Prions seulement L. Fleury de ne point précipiter autant son début à tout à gagner de ce côté, et le rôle d'Olivier, son triomphe jusqu'à ce jour, ne laissera rien à désirer. Au risque de nous répéter, disons encore que Mmes Berton et Lecour ont dit et chanté mieux que jamais ; toujours ; car il est impossible de rien citer, c'était à désespérer de perfection et de grâce aristocratique. Félicitons aussi Valet du bon esprit avec lequel il rend le capitaine Roland ; citons surtout la manière dont il a chanté *Par la mort-Dieu!* du second acte et le duo du 3me. Enfin citons encore M. Berton, qui use de son peu de voix en musicien consommé, et dit parfaitement son rôle. Il en a eu la preuve dans les applaudissements qui ont salué sa sortie au 3me acte lorsqu'il quitte Bertha de Simiane. N'oublions pas non plus l'excellente Mme Mathieu qui sait tirer parti de tout, même d'un rôle ingrat.

Jeudi, Norma a repris possession de la scène avec un éclat et un succès de plus remarquables. A deux reprises la salle a tremblé sous les bravos et il a fallu que Mmes Fleury-Joly et Berton, rappelées à la fin du 3e tableau viennent recevoir en personne les applaudissements de tous les spectateurs. Si les accessoires avaient répondu au talent qu'ont déployé Dubuq et Valet, avec les deux artistes fêtées, cette représentation eût été l'une des plus belles jusqu'à ce jour. Mais, hélas ! comment a-t-on osé, sans le faire remettre à neuf, exhiber l'affreux décor du second acte ? Pourquoi Mme Dubre qui a prouvé dans le *Chalet* à la salle St-Phillipe, ce qu'elle pouvait faire, a-t-elle non-seulement chanté faux mais encore oublié une partie de son rôle qu'il a fallu lui souffler ? Qu'est-ce que ce Romain qui vient au bord de la rampe s'étaler avec son casque en équilibre sur le coin de l'oreille ? Est-ce par amour de l'à-propos et de la couleur locale que deux druides se sont mis à causer en riant et à échanger galamment une *prise de tabac* (sans doute pour cacher leur émotion) au moment le plus dramatique ? Que l'administration y prenne garde ! Il ne suffit pas que l'ensemble soit bien, tout doit être en harmonie, le troupe est bonne, excellente ; donc que les figurants apportent plus de soin dans leur tenue ; que celui qui est chargé de veiller à leur habillement fasse [illegible] ... les costumes [illegible] ... et cela est possible ne vous induirez plus des gallo-romains dans une villa embellie d'armoiries et de chevaliers du Bas-Empire. Croyez-nous, que ces fautes de détail disparaissent à la représentation annoncée pour ce soir, et faites nous voir de véritables gaulois, ces terribles soldats que César dépeint presque nus, vêtus d'une simple tunique, recouverte d'une peau de bête fauve, tels leurs bouclier de cuir, et d'osier, ... leur redoutable et *coutre épée* ... Romains ... [illegible]

Depuis quelque temps la Nouvelle-Orléans semble devenir le refuge de tous les artistes qui vont cherchant partout des cieux tranquilles et des auditeurs bienveillants. Parmi les plus remarquables de ceux que les secousses révolutionnaires européennes ont poussé vers nos rivages, il convient de citer M. Schmidt, con-

ne de Paris comme l'un des plus habiles organistes de Paris. Sorti de cette école allemande dont Sebastien Bach est l'un des maîtres les plus illustres, M. Schmidt vu la cathédrale de Trèves et la chapelle de la reine d'Espagne s'ouvrir devant son talent, et s'honorer de ses ouvrages. Quiconque aura vu entendre les études sur des motifs de *Lucie*, ou de *Don Juan*, ou même seulement les *valses* et *polkas* de cet artiste, pourra reconnaître que ces éloges sont mérités et que notre cité compte désormais un grand talent de plus. En prévoyant que l'accueil qu'il recevra, décidera M. Schmidt à se fixer tout-à-fait parmi nous et y former quelques élèves. S'il faut en croire un bruit public, l'habile artiste doit, aux fêtes de Noël, se faire entendre dans une de nos principales églises.

Avant de déposer la plume, mentionnons la mort d'*Oternot*, acteur comique, qui vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Tous ceux qui l'ont connu et ses camarades les premiers ont voulu l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure ; c'était la manière d'attester les regrets qu'a laissé dans tous les cœurs cet artiste modeste et dont l'éloge est dans toutes les bouches. Puissent les vœux de ses amis et les prières du clergé qui a jeté l'eau sainte sur sa tombe, lui rendre la terre plus légère.

JACQUES DE R.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du lundi 18 décembre 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent : l'Honorable J. Génois, recorder et président—MM. les aldermen Blanque, Barnes, Barthe, L. C. Duncan, Fabre, Garlic, Gourdain, Giquel, Hagan, Jumonville, Lanata, Lilly, Montgomery, Slik et Wiltz—15.

Absents : M. Paldemann J. Duncan—1.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil se dispense d'entendre la lecture du journal et autorise le président à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, le 18 décembre 1848.

A MM. les président et membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—Depuis quelques jours une grande inquiétude règne dans notre ville par suite d'un rapport annonçant que le choléra avait fait son apparition parmi nous. Rien que cette maladie ne se soit pas propagée comme on le craignait, et qu'elle paraît au contraire, d'après le rapport d'hier, avoir diminué, cependant il est de notre devoir de prendre toutes les précautions nécessaires pour arrêter son progrès, en adoptant des mesures rigides de salubrité publique. J'appelle donc d'une manière toute particulière l'attention de votre honorable corps sur ce sujet, et prie d'adopter telles mesures que votre sagesse pourra lui suggérer pour atteindre ce but si désirable.

Le nettoiement des rues, des banquettes, des carrefours et des cours, est de toute nécessité et devrait avoir lieu immédiatement. Veuillez donc donner votre immédiate attention à ces recommandations.

Ci-inclus j'ai l'honneur de vous transmettre trois lettres.—Une des capitaines de bateaux à vapeur, une de M. Manuel Fernandez relative à la vente des huîtres dans les pirogues, et enfin une de M. A. Bruno relative à la somme qui lui est due pour l'ouverture de la rue du Quartier.

J'appelle votre attention sur un de nos wharfs qui est cassé. S'il n'est immédiatement réparé le capitaine du port me prévient qu'il se verra forcé d'éloigner les navires qui se trouvent dans cet endroit.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur le premier paragraphe de ce message, M. Barthe présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé avec plein pouvoir d'agir en conjonction avec le maire de la Nouvelle-Orléans et le recorder de la Municipalité No Un, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la propreté et la salubrité des rues et des habitations particulières de la Municipalité No Un pendant toute la durée du choléra et avec plein pouvoir de faire administrer les secours nécessaires aux malades indigents.

Résolu de plus, qu'une somme de $1,000 est allouée dans le but ci-dessus indiqué, à la disposition du dit comité, qui agira en conjonction avec le maire de la Nouvelle-Orleans et le recorder de la Municipalité No Un.

Le président nomme de ce comité MM. Barthe, Wiltz et Barnes.

La lettre des capitaines de bateaux à vapeur se plaignant du mauvais état des rues, est référée au comité des améliorations.

Au sujet de la lettre de M. Fernandez, M. Jumonville présente la résolution suivante :

Attendu qu'il s'est élevé quelque doute dans l'esprit du juge dans le sujet d'entendre certains mots contenus dans l'ordonnance du 25 octobre 1841, relative à la taxe à payer par les marchands d'huîtres en pirogues ;

Résolu qu'à partir de ce jour l'article 4 de l'ordonnance précitée, le Conseil de cette municipalité a entendu désigner tout l'espace comprenant le chemin public et la rive du fleuve.

Résolu que toute personne vendant des huîtres dans d'autres embarcations que celles venant directement de la mer et chargées d'huîtres et attachées dans les limites du Port de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de la Municipalité No Un, paiera une taxe de [   ] piastres par chaque jour qu'elle vendra des huîtres dans le dit espace. Cette taxe sera collectée de la même manière que celle des huîtres imposées par l'ordonnance précitée à laquelle cette résolution est un amendement.

Sur motion, la lettre et la résolution sont référées à un comité spécial composé de MM. Lanata, Barthe et L. C. Duncan.

La lettre de M. Bruno est référée au comité judiciaire.

Sur le quatrième paragraphe, le Conseil ordonne au voyer de réparer le wharf en question aussitôt que possible.

M. Duncan demande que le Conseil suspende l'action du réglement pour recevoir des lettres et pétitions. Cette motion est adoptée. Après la présentation des règles, M. Hagan présente la résolution suivante qui est adoptée avec un amendement de M. L. C. Duncan.

Résolu, qu'à l'avenir toute lettre ou pétition adressée au Conseil sera lue immédiatement après la lecture du message du maire. Le secrétaire est autorisé à inscrire toute communication adressée au Conseil, excepté celles qui auront pour objet "*opposition cachetée*" à se rendre en donnant un extrait de leur contenu afin qu'elles puissent être référées aux divers comités. Toute lettre ou pétition pour être lisée prise en considération devra être remise au secrétaire au moins un jour avant la réunion du Conseil, excepté les annonces ou proclamations ordonnance qui doivent sera contraire.

Affranchissements—1re lecture.

Lecture est faite des pétitions chargées qui sont référées au comité judiciaire—savoir : Regre D. Sheppard demande l'émancipation de l'esclave Ellen, mulâtresse âgée de 32 ans et de ses enfants, Rolla ou Amelia 15, Ellen 9, Edouard 6, Alexandre 5, Mary 5, Isidora 1 an, avec permission de rester dans l'Etat. Eve Villey f. c. l. demande l'émancipation de l'esclave Valsaint, âgé de 10 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Jean J. A Rabouin demande l'émancipation de l'esclave Fanny, âgée de 32 ans et de son enfant Richard, âgé de 8 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Jean Barthélemy h. c. l. demande l'émancipation de l'esclave Célestin, âgé de 21 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Lettres et Pétitions.

G. Bertin et U. Chevalier, assesseurs d'Etat, demandent une rémunération pour leurs tableaux d'assessement. Référé au comité judiciaire.

J. Vivien, se plaint de la vente de groceries aux marchés aux légumes. Référé au comité judiciaire.

Les officiers de la police du jour demandent une augmentation de salaire. Référé au comité de police. Un compte de gas light réclamant $370 est référé au comité des améliorations.

P. Devorge demande la permission de faire une bâtisse dans la cour de la propriété qu'il occupe rue des Remparts. Déposé sur la table. M. Fabre présente le document suivant :

Attendu que par les ordonnances existantes, M. P. Devorge a le droit de faire construire la bâtisse qu'il demande à faire faire par sa lettre de ce jour, elle est en conséquence déposée sur la table.

Geo. Tate offre de contracter pour la fouille des fossés. Déposé sur la table.

P. Porret réclame $18 75 pour feu fourni au voyer. Référé au comité des améliorations.

P. M. Dounot se propose comme candidat pour une place de garde de nuit. Référé au comité de police.

John McDonald propose de contracter pour la fouille des fossés. Déposé sur la table.

L. A. Plenegoy demande à convertir la forge construite sur sa propriété rue du Canal. Référé aux aldermen du 3me district.

R. Scheyonnet demande la remise de $30 d'intérêts à lui faite pour cause de maladie. Référé au comité de police.

B. Planche demande des secours. Référé à un comité spécial composé de MM. Barthe, Blanque et Fabre.

La pétition de divers citoyens contre l'érection d'une pièce de bois et celle de Mme veuve Ferrez, demandant une licence gratis pour ouvrir une pension bourgeoise, sont déposées indéfiniment sur la table.

Chauffeurs demande la permission de faire construire une forge rue du Quartier. Référé aux aldermen du 3me district.

G. Rasuras réclame contre le montant du pavage en face de sa propriété au Chemin du Bayou. Référé au comité des réclamations.

J. B. Montagne réclame ce qui lui est dû. Déposé indéfiniment sur la table.

A. Lange, commissaire du 3me district, prévient le Conseil que les fossés d'alentour de la prison ne peuvent être nettoyés. Référé au comité des améliorations.

Le compte de M. A. Hester, réclamant $168 38½ comme secrétaire du bureau de Santé est référé au comité de police.

Appel des Comités.

M. R. W. Montgomery, président du comité des finances, présente les états des balances des trésoriers dont les balances sont comme suit :

Trésorier des travaux publics,	$1,539 00
Trésorier de la police,	3 35

M. L. C. Duncan, au nom du comité des finances, soumet le rapport suivant. Le Conseil ordonne que ce rapport et les documents qui l'accompagnent soient imprimés à 200 exemplaires :

Le comité de finances a l'honneur de soumettre au Conseil le rapport suivant, sur la situation des affaires financières de cette Municipalité, telle qu'elle se présentait à la date du 30 novembre dernier.

Le tableau marqué (A) exposant d'une part l'avoir et de l'autre les obligations de la municipalité, comme il a été fourni par le trésorier, le comité ne l'a pas vérifié et il n'a aucun doute sur son exactitude.

Le document marqué (B) est un état estimatif des recettes et dépenses jusqu'au 30 novembre 1849 dans les deux départements du trésor, calculé par chacun des trésoriers sur des données déduites de résultats antérieurs. Le comité les a donné le document tel qu'il lui a été présenté, tout en pensant d'un coup d'œil qu'il appelle son attention et dans la notre situation future.

Le Conseil ne manquera pas d'observer dans le tableau (A) que les seules réclamations à faire valoir ... [illegible]

Balance à recevoir (approximatif)	$8,700 00
Comptant,	1,055 50
Rues de Pontalba,	16,000 00
Formant un total d'environ	[illegible]
Billets à payer	[illegible]
Mandats ...	[illegible]
... échéants le 30 novembre 1849, pour la somme de	473,508 97
	[illegible]

Il s'ensuit donc, que les obliga[tions] ... contre les premières des assesseurs ... devra être empruntée et le reste ... sera réduit par l'... Mais lors même qu'il ... pourrait être réalisé en dehors ... passif et ... de notre pouvoir ... au nouvel ... autorisé à recommander la continuation ... qui consiste à obtenir ... à la ... échéance ... d'autres ... de nos ... créanciers ... barras.

Mais ce surplus n'est pas également, et ne le sera que entièrement, à jamais avant le 30 novembre 1849, et il est bien connu que la perception de cet revenus, s'étend jusqu'à la fin de l'année.

En présence de ces faits, le comité ne voit pas d'autre moyen de tirer la Municipalité de ses embarras que de proposer et recommander la passation d'une ordonnance pour effectuer une partie des objets de la loi. Comme conséquence, l'acte de l'Etat approuvé le 4 mai 1847, intitulé "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans", et une autre connue à l'honneur de vous soumettre ci-annexée.—Cette ordonnance permet aux créanciers dont les réclamations sont échues et exigibles ou le deviendront avant le 31 décembre 1850, de réclamer le paiement de leurs créances en vente des certificats de cette municipalité, ou des réclamations au 20 ou plus dernier en y comprenant celles échues et à échoir dans le même espace d'un an :

En mandats au comptant,	$30,370 59
En billets à payer,	263,261 68
	293,632 38

Le comité n'anticipe pas la possibilité de capitaliser la totalité de cette somme, mais il paraît probable qu'au moins $20,000 des mandats au comptant devront être payés au comptant, par le fait que bon nombre de ces mandats ont été émis pour des sommes moindres que les plus petits bons à émettre. Le comité pense qu'il faudra $20,000 comptant, de plus, pour satisfaire les billets à payer, d'une somme ordinaire que $300 et les fractions excédant les bons qui seront émis. Il est probable aussi que quelques créanciers refuseront de capitaliser afin de se prévaloir de l'arrangement que le comité a l'intention de proposer aux porteurs de billets qui, faisant un pareil refus, cet arrangement, serait celui-ci :

On pourra payer au comptant, et la balance en un billet renouvelé à douze mois de la date du règlement, le nouveau billet portant le même intérêt que le précédent. Dépendant et $100,000 ou même $400,000 entrent dans cet arrangement et si le Conseil continue à éviter soigneusement de faire contracter de nouvelles dettes à la Municipalité par de nouveaux projets, le comité ne doute pas que dans quelques mois le crédit de notre corporation sera surpassé par celui d'aucune autre.

Il est évident pour toute personne qui voudra examiner l'état de nos revenus, que la seule chose nécessaire pour nous tirer de nos embarras, est une judicieuse administration de nos ressources et un peu d'indulgence de la part de nos créanciers.

Le document marqué (B) fait voir les sources d'où nous espérons tirer nos revenus, lesquels joints au projet d'ordonnance, démontreront, le comité l'espère du moins, que ce mode est le meilleur moyen que l'on puisse adopter et les créanciers ne manqueront pas d'y voir clairement que l'intention positive du Conseil est de payer ses dettes le plus promptement possible.

L'on objectera peut-être que cette mesure met la Municipalité en liquidation et empêchera toute nouvelle appropriation de fonds pour les ouvertures des rues et autres travaux. Nous sommes dans la condition d'hommes imprévoyants qui ont contracté des dettes sans prendre des moyens pour les payer promptement. Ne conviendrait-il pas mieux à l'honneur et à la dignité du Conseil de s'arrêter un moment, de bien examiner sa situation, de prendre de judicieuses mesures pour le rétablissement de son crédit, afin de payer régulièrement ses dettes et les obligations déjà contractées, et ensuite voir des travaux plus favorables continuer toutes les améliorations qui seront jugées nécessaires.

L'on dira peut-être que les bons émis à une époque trop rapprochée, et qu'il faudra par conséquent chaque année une trop forte somme pour y faire face, et qu'un plus long délai exigerait annuellement une somme moindre ayant un arrangement tout aussi satisfaisant pour les créanciers.

Mais le comité a cru qu'il était de son devoir et de celui du Conseil (aussi bien que c'est le débiteur qui propose l'arrangement) de faire aux créanciers les propositions les plus favorables afin de leur prouver que nous sommes disposés à les payer aussi promptement que possible et d'leur donner tout ce que nous croyons nous pouvoir accorder dans une juste proportion avec notre aisance et nos ressources.

Le comité est d'opinion que l'adoption de cette ordonnance et son opération journalière, d'ici à peu de mois, feront que nos obligations seront cotées dans le commerce et seront au pair avec les autres obligations des Municipalités—dans tous les cas, le comité ne demande l'ordonnance afin que la mesure soit jugée à sa juste valeur.

Le tout vous est respectueusement soumis,

Signé, R. W. MONTGOMERY,
PATTEN DUNCAN,
L. C. DUNCAN.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1848.

M. L. C. Duncan, au nom du comité des finances, présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu que le Trésorier du département de la police est autorisé à payer sur le mandat du maire, à la Compagnie du Gaz, la somme de $318 83 cts. portion due par cette Municipalité, conformément à la résolution du Conseil Général, approuvée le 8 décembre 1848.

M. Hagan, président du comité des améliorations, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion, sont adoptés avec un amendement décrétant que la somme payée à P. Mooney ne sera pas augmentée.

Le comité des améliorations auquel ont été référées plusieurs propositions cachetées pour la fouille des fossés dans les 5e et 7e districts de cette Municipalité, a l'honneur de rapporter que la fouille de ces fossés, d'après les calculs du voyer, coûtera la somme de $5,550, et a cette effet la résolution qui suit, formant le rapport de P. Mooney :

Résolu que le Maire est et demeure autorisé, au nom de la Municipalité No Un, à contracter avec, P. Mooney (conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer), pour la fouille des 5e, 6e et 7e districts, à raison de 43 19 les cent pieds courants, avec la condition expresse que cette somme ne sera pas augmentée. Le dit contracteur devra fournir au Maire, collectivement et individuellement, bonne et valable caution de la somme de $5,500 pour la fidèle exécution de son travail, qui devra être commencé quinze jours après la signature du contrat et être achevé quatre mois après sa signature.

Votre comité a l'honneur de vous soumettre une lettre de M. F. Wellman, au sujet de certains améliorations à faire au marché aux légumes, dont il s'est l'adjudicataire, et a conclu à ce sujet la résolution suivante :

Résolu que M. F. Wellman est autorisé, sous l'inspection du voyer, à faire placer de nouvelles tables au marché aux légumes, où il les jugera nécessaires pour les marchands, lesquelles resteront la propriété de la Municipalité, à l'expiration du bail du sieur F. Wellman.

RICHARD HAGAN, Président,
JOHN BARNES,
JAMES LILLY.

M. Gorlie avait demandé que la caution à fournir fût de $10,000 sur hypothèque ; rejeté. M. P. Blanque avait demandé que la caution à fournir fût réduite à $4,000 sur hypothèque ; rejeté.

Pendant que le Conseil discutait la résolution permettant à M. Wellman d'avoir de nouvelles tables au marché aux légumes, M. J. Blanque avait présenté le paragraphe suivant, qu'il voulait qu'on mit à la place des tables qui sont aujourd'hui.

Après dispensation des règlements, M. Wiltz présente la résolution suivante, qui est adoptée.

Résolu que le voyer est autorisé à faire placer des culs-de-sacs conduisant des trottoirs aux points sur le canal Carondelet, Est et Ouest du dit canal.

Après dispensation des règlements, M. J. Lilly présente la résolution suivante, qui est référée au comité des améliorations :

Résolu que le voyer est par la présente requis de faire enlever, sans délai les *cars* et *gutter stones* qui encombrent les rues du cinquième district, et les rendent, dans beaucoup d'endroits, impraticables aux voitures.

Résolu en outre que si les pierres de ces *cars* et *gutters stones* ne sont pas enlevées par le contracteur chargé de faire les banquettes dans ce district, le voyer devra les faire, enlever aux frais du dit contracteur.

M. Barthe, président du comité judiciaire, soumet les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion et après dispensation des règles, sont adoptés :

Affranchissements, 2de lecture.

Le comité judiciaire auquel ont été référées plusieurs demandes d'affranchissements, a l'honneur de rapporter que :

Victor Martin, propriétaire de l'esclave Minerva, statu-liber ; Jean Macé, propriétaire de l'esclave Fanny ; Jean Portin, propriétaire de l'esclave Zabetia ; Pite. Mandeville, propriétaire de l'esclave Auguste ; Théo. Hazeur, propriétaire des esclaves Louis et Louise ; Mme de Armas, propriétaire de l'esclave Victoire, demandent à affranchir les dits esclaves, se sont conformés aux dispositions de la loi.

Il n'y a point eu d'opposition à leur affranchissement, et ils paraissent être en état de gagner leur vie, les enfants exceptés.

Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un donne son consentement à l'affranchissement des esclaves ci-après nommés, avec permission de résider dans l'Etat, savoir :

Minerva, appartenant à Victor Martin ;	
Fanny,	J. J. Macé ;
Zabetia,	Jean Portin ;
Auguste,	Eulalie Mandeville ;
Louis et Louise, appartenant à Théo. Hazeur ;	
Victoire, appartenant à Mme de Armas,	

E. BARTHE, Président.
L. C. DUNCAN.

M. Barthe, président du comité judiciaire, présente les rapports et résolutions qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles sont adoptés.

Les assesseurs nommés par la Cour pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade réclament une somme de six cents piastres, compris leurs frais pour plans, &c.

Votre comité, en examinant ces frais, n'a rien trouvé qui fût en opposition aux dispositions de la loi.

Résolu que le trésorier des travaux publics est autorisé à payer à MM. L. F. Chabot, C. Chevalier et J. B. Couljat, la somme de six cents piastres, c'est-à-dire cent cinquante piastres pour chacun des assesseurs susnommés, et cent cinquante piastres pour plans et autres frais, conformément à leur lettre référée le 27 novembre dernier.

MM. P. Ourrolloss, The. Théard et H. J. Lemont, assesseurs nommés pour l'ouverture et l'élargissement des rues Ursulines et St. Philippe, réclament une somme de $778 pour leurs frais et dépenses de tout genre, rapport reçu annexé à leur lettre. Votre comité a trouvé la réclamation juste.

Résolu que le trésorier des travaux publics est autorisé à payer sur le mandat du Maire, à MM. P. Correjolles, Tos. Théard et Oy. Lemont, la somme de $778, de la manière suivante : $150 à chacun des assesseurs, et $328 pour plans et avis donnés dans l'ar journaux, conformément à leur lettre datée 9 décembre 1848.

M. P. W. Collins, avocat de M. Michel Ouau, réclame une somme de $900, montant d'un jugement rendu en sa faveur ; le jugement a été signé le 10 juillet dernier et il n'y a pas eu d'appel.

Résolu que le trésorier des finances est autorisé à payer à M. le dit Ouau, le paiement du montant d'un jugement rendu en faveur de Michel Ouau le 10 juillet dernier, par la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

M. Jules Pulboues agissant pour et au nom de Antoine Bruguera, réclame une somme de $4,000 montant de l'estimation d'une propriété située ... Claude et Trèfle. Cette réclamation ... comme ayant été ... conformément aux dispositions voulues par la loi.

Résolu que le Trésorier des travaux publics est autorisé à payer sur le mandat du Maire, à M. Antoine Bruguera, la somme de $4,000, montant de l'appréciation de propriété par lui abandonnée à la Municipalité No. Un.

E. BARTHE, président.
L. C. DUNCAN.

Après dispensation des règles, M. Fabre présente la résolution suivante, qui est adoptée :

... le premier avocat de cette Municipalité ... [illegible] ... Municipalité No. Un. ... la somme de ... piastres ... pour services qu'il a rendus à la Municipalité No. Un.

M. L. C. Duncan, président du comité des finances, soumet le rapport suivant qui est adopté :

Le comité des réclamations auquel a été référée la pétition de Mme Octavie [illegible] ... 28 novembre 1847 ... [illegible] ... a l'honneur de rapporter que ... [illegible]

L. C. DUNCAN,
N. GUEDRY.

Le comité des réclamations, auquel a été référée la pétition de M. Antoine Bruguera, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

La Municipalité à acheté à une vente faite par le shérif, un lot de terre situé rue St-Claude, entre Esplanade et Quartier. A l'époque de son acquisition, le Conseil avait ordonné l'ouverture de la rue du Quartier. Cette ouverture diminue le terrain d'un peu près cinq pieds de face—le rapport des experts chargés de faire l'estimation des propriétés qui lui sont acquises ... accordait une somme de $422 au propriétaire du lot de terre. A cette époque il ignorait qu'il y eut des procédures commencées pour l'ouverture de la rue, et, que le rapport des experts fut homologué—Le pétitionnaire, à une vente du shérif, devint l'acquéreur d'une propriété, à la seule personne à lui qui fit ... [illegible] ... pour ... toutes les informations nécessaires—Dans l'opinion de votre comité ce pétitionnaire a pas la plus légère réclamation à faire, et demande à être déchargé de tout examen ultérieur de cette affaire.

L. C. DUNCAN,
N. GUERLIN,
JOHN DUNCAN.

M. L. C. Duncan, président du comité des réclamations, soumet le rapport suivant :

Le comité des réclamations, auquel a été référée la pétition de M. Félix Lambert, a l'honneur de rapporter :

Que M. P. Lambert fut nommé inspecteur de bois de chauffage pour cette Municipalité, en vertu d'une ordonnance passée et ensuite révoquée par le Conseil Général de cette ville. Les émoluments de sa place dépendaient des voitures qu'il étampait ; il se trouve qu'il ne paie pas le ... qu'il ait ... de sa place elle a été abolie. Le comité pense que le pétitionnaire a accepté cette place avec connaissance de cause et ... avantages comme de ses désavantages ; il n'a donc aucune réclamation ... et il ... sait ... la Municipalité lui ... une rémunération.

En conséquence le comité vous suggère de refuser la demande du pétitionnaire et demande en même temps à être déchargé de tout examen ultérieur de cette affaire.

L. C. DUNCAN,
N. GUERLIN,
JOHN DUNCAN.

M. Fabre offre la résolution suivante :

Résolu que le Trésorier du département de la police est autorisé à payer à M. Félix Lambert la somme de $100, qu'il a à peu près dépensée pour des voitures et autres frais.

Sur motion, le Conseil adopte le rapport du comité présenté par M. L. C. Duncan et rejette la résolution offerte par M. Fabre.

M. L. C. Duncan, en sa dite qualité, présente le rapport suivant qui est adopté :

Le comité des réclamations auquel ont été référées les pétitions :

1o de Mme Barnes,
2o de Alex. Baldwin,
3o de Pat. Green,—a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

1o. Mme Barnes dans sa pétition, réclame un loyer pour le terrain vide dont les enfants des écoles publiques du Second District se servent pendant les récréations. Le comité n'a pas eu connaissance des preuves de ce fait ; mais par les termes de la pétition, il paraît admis que ces terrains sont compris dans la location de la maison pour l'usage de l'éducation. Le comité des réclamations recommande donc que cette pétition soit référée au comité d'éducation.

2o Alex. Baldwin dans sa pétition, affirme qu'il s'est trompé en achetant pour $54 un baril de ... [illegible] ... de poix. En justice, votre comité pense que ... la conséquence que la demande du pétitionnaire soit rejetée et que les mêmes ... [illegible] ... rendu qu'il y a tout ... que cette pétition soit renvoyée au Conseil.

3o Patrick Green demande que la somme qui lui a été payé par ... la somme due par Roger et Collins, contracteurs pour la fouille du 2e district ... que pareille pétition ... présentée, car le pétitionnaire ... n'ont ... la plus légère réclamation à faire valoir au Conseil.

Le comité recommande que la demande du pétitionnaire soit rejetée et s'excuse de toute considération ultérieure de cette affaire.

L. C. DUNCAN,
N. GUERLIN.

M. Giquel, président du comité des incendies, fait la la résolution suivante qui est par motion adoptée et après dispensation des règles adoptée :

Le comité des incendies auquel a été référée la lettre de la compagnie de pompe "*Eagle Fire Company No. 7*," demandant que le Conseil fasse faire une pompe à feu pour la dite compagnie, a l'honneur leur demande. En conséquence, votre comité vous propose la résolution suivante :

Résolu que le voyer est autorisé à recevoir des soumissions cachetées pour les réparations à faire à la pompe de l'"*Eagle Fire Company No. 7*."

E. GIQUEL, président,
N. GUERLIN,
JAMES LILLY.

M. Gourdain, au nom du comité spécial de la plateforme, présente le rapport et les résolutions qui suivent :

Le comité spécial chargé de faire construire une plateforme, bien qu'ayant le pouvoir d'agir selon son desseins, pour sa propre satisfaction et celle du Conseil, croit devoir lui exposer les questions de la forme de la plateforme qu'il est dans le moment question, et ... avoir ... la construction de la plateforme ... sera achevée dans quelques jours. Ce travail se fait sous la direction du voyer, avec la surveillance constante et continue du comité, et ... les plus ... de ce travail sera achevé dans le délai ... profitable à tout le monde et ... de personne.

La somme dépensée n'excédera pas $2,000, tandis que l'ancienne a coûté $12,000 et ne valait pas mieux. Cette plateforme pourra durer plus de dix ans sans exiger de réparations, et pendant ce temps la Municipalité en ... un revenu de $4,500 à une assez ... piastres par an.

Le comité vous recommande l'adoption des résolutions suivantes :

Résolu que le maire est autorisé à donner avis pendant ... la Gazette officielle, qu'il sera ... au bureau du voyer ... dernier enchérisseur, la plateforme ... à payer de ... jour de ... payable en billets à 3, 6, ... une ... dans le cas où ... la Municipalité ... pour qu'il ... à ... le prix ... ne sera pas requis ... en prenant ... les billets pour le temps qui restera à courir.

Résolu en outre que les règlements qui régiront l'ancienne plateforme, continueront à régir la nouvelle, et que le premier ... aura le droit d'étendre son privilège à aucun autre ... de Lovere et devra se tenir dans les limites de la dite plateforme.

J. V. GOURDAIN,
JOS. LANATA,
E. GIQUEL,
J. J. FABRE.

M. L. C. Duncan offre le proviso suivant :

"Pourvu que chaque bateau de sucre et chaque baril de mélasse, déposés sur ladite plateforme, seront enlevés huit jours après qu'ils auront été déposés." Le Conseil rejette ce proviso et adopte les résolutions.

Après dispensation des règles, M. Fabre présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un, appropriant une somme de $1,000 pour le paiement de la construction de la plateforme, dernièrement ordonnée par le Conseil.

Après dispensation des règles, M. Gourdain présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu que le Trésorier du département de la police est autorisé à payer sur le mandat du Eacung, commissaire du Quatrième District, cinq piastres pour un cercueil et une charrette pour enterrer un indigent.

Après dispensation des règles, M. Giquel présente la résolution suivante :

Résolu que le Conseil accorde une licence gratis à Mme Vve Garcia, pour tenir son café.

E. GIQUEL,
J. V. GOURDAIN,
J. BARNES.

M. Barthe offre le substitut suivant :

Résolu que le Conseil accorde à Mme Vve Garcia la somme de ——— piastres. Après délibération, la résolution et le substitut sont référés au comité du charité.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mardi 26 du courant, à 5 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Walter R Jones, Dolby, pr New-York.
— Nath Thompson, Thompson, pr Boston.
— Orpeon, Tord, pr le Havre.
— St Mary, Billis, pr New-York.
— Hero, Griffith, pr New-York.
Barque Rainbow, Lombard, pr Cork.
— Madagascar, Ruiparda, pr Barcelone.
Brick Amulet, Spofford, pr New-York.
— Boneell, Gilchrist, pr New-York.
— Dorset, Gilchrist, pr New-York.
— Sidi Hamet, Keni, pr New-York.
— Gov Carver, Handy, pr Philadelphie.
— Clarion, Read, pr Charleston.
Goëlette Ventura, Desnites, pr Campêche.
— Dora, Boglich, pr Pensacola.
Steamer Mobile, Sutton, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire Susan E Howell, Bailey, du Havre.
— Charlemagne, Pater, de Portland.
— Magnificent, Russell, de Liverpool.
— Eliza Caroline, Bell, du Liverpool.
— City of Lincoln, Poole, de Liverpool.
Barque Bridgetown, Wilson, de Cork.
— Geo Taylor, Rodman, de Liverpool.
— Wiscasset, Wilcox, de Brazos.

—STEAMERS—

Aleck Scott, Swon, de St Louis.
Memphis, Marais, de Cincinnati.
Baladia, Ogleday, de Louisville.
Uncle Sam, Rainboo, de Tunica.
Monterey, Willenburg, de Port Caddo.
Belle Creole, Bunham, de Princeton.
Dix Veron, Browny, du Grand Ecore.
Cora, Kerling, de ... [illegible]
Princess, Leathers, de Hard Times.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Fashion, Ayders, de Louisville.
Ohio Hamid, Flores, de Cincinnati.
Western World, Noggle, de Cincinnati.
Oracia, Broadwell, de ... [illegible]
Uncle, Clenton, de Nashville.
Pamela, Longfeloow, de St Louis.

Au bas du fleuve et montant.

Dix navires dont les noms nous sont inconnus.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 13 décembre—Expédié le navire Nlle-Orléans, Paul, Vandalia, pour la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

Depart de Liverpool.
Europa, de Liverpool à New-York ... 16 Déc.

D'AMÉRIQUE.

Europa, de New-York à Liverpool ... 10 Janv.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 22 décembre 1848.

Une activité assez remarquable a régné dans notre marché au coton malgré la nouvelle défavorable apportée par le steamer Niagara, dont on ne connaît que le sommaire. Il y est dit que le marché au coton de Liverpool avait baissé de ⅛ d. au commencement de la semaine, mais que vers la fin il était rétabli aux cours antérieurs. Les ventes ont été de 31,000 balles.

Les nouvelles politiques offrent peu d'intérêt ; il est question toutefois d'une révolution à Rome dont les détails sont incompréhensibles.

Nous regrettons d'avoir à dire que pendant la semaine qui vient de s'écouler le choléra asiatique a étendu ses ravages, et quoiqu'il ne soit pas encore épidémique dans son apparition a suffi pour causer le départ de beaucoup d'étrangers et retarder le retour des personnes qui habitent la ville l'hiver. Les craintes exagérées auxquelles une portion de la population s'est livrée porte un tort considérable aux affaires, les détaillants surtout souffrent beaucoup de cet état de choses.

La chaleur de nos quelques jours est insupportable ; nous avons du mois de mai, au décembre ; aussi pense-t-on généralement que cette température est la cause du fléau qui nous afflige et qu'un bon vent du Nord purifierait l'atmosphère et ... le ... ville.

P. S.—Depuis que nous avons écrit ce qui précède, le bureau de Santé a déclaré que le choléra était épidémique.

Le fleuve continue à monter et est maintenant à 3 pieds au-dessous de la marque des grandes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 15 courant, Louisiane et Mississippi 20,174 balles—Tennessee 8,017—Arkansas 103—Mobile 946—Texas 30—ensemble 37,320 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 8,230 balles—Havre 3,403—Gênes 1,190—Hambourg 608—Brême, 111—Barcelone 3,617—Vera-Cruz 400—Tampico 300—New-York 1,312—Boston 2,925—Philadelphie 471—ensemble 22,536 balles, donnant une addition de stock de 4,793 balles et laissant en main y compris tout ce qui ne se trouve pas à bord des navires non expédiés ce jour 145,932 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848,		37,401
Arrivé durant la semaine,	27,320	
Arrivé antérieurement	351,149	
		378,478
		415,879
Expédié durant la semaine,	22,536	
Expédié antérieurement,	248,061	
		270,597
Stock en main ce soir		145,282

Nous avons dit dans notre dernière revue que le marché au coton n'était pas très ferme au cours que nous donnions. Samedi il s'est vendu 2,500 balles à des prix très pleins. Une dépêche télégraphique annonçant l'arrivée du steamer Canada et une hausse de ¼ d à Liverpool sur les basses qualités de coton est reçue dimanche. Cette nouvelle donna de l'activité au marché, et les trois jours suivants 12,000 balles changèrent de mains. Une seconde dépêche arrivée hier, donnait des avis de Liverpool de 8 jours plus récents, annonce qu'en effet le coton, avait au commencement de la semaine baissé de ⅛ d, mais que vers la fin il était rétabli au cours primitif ; le fair Orleans coté à 4⅛ d. La fête d'hier a limité les transactions ; 1,500 balles seulement ont été prises. Aujourd'hui l'attente des correspondances particulières a entravé la marche des affaires ; les ventes ont été cependant de 3,500 balles. Les ventes de la semaine s'élèvent à 20,000 balles. Le marché est ferme aux cotes suivantes :

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inférieur	4¼ @ 4¾
Ordinaire	4½ @ 5
Middling	5⅛ @ 5¼
Good Middling	5½ @ 5⅝
Middling Fair	5⅞ @ 6
Fair	6¼ @ —
Fully Fair	— @ —
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 15 courant, 295 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 50 boucauts—Havre, 171—Brême 236—Kingston 2—New-York 50—Boston 89—Philadelphie 48—Charleston 5—ensemble 652 boucauts. Stock en magasins et aux vergues des navires 10,965 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1848		14,854
Arrivé durant la semaine	295	
Arrivé antérieurement	4,336	
		4,631
		19,475
Expédié durant la semaine	652	
Expédié antérieurement	7,851	
		8,510
		10,965

Le peu d'approvisionnement en main empêche les affaires de prendre plus d'extension. Les ventes de la semaine ne sont que de 350 boucauts, mais les prix sont très pleins, savoir : Lugs 2½ @ 3¼ c; feuilles inférieures 3½ @ 3¾ c, commun 4 @ 4½ c; fair 4¾ @ 5c; fin 5¼ @ 5¾; choix 5¾ @ 6¼ la liv. Au nombre des transactions se trouvent 95 boucauts achetés 6 c; 26 do à 5½; 5 do à 4⅞ c et le restant à des conditions non publiques.

SUCRE—Ce marché a été assez animé cette semaine aux anciens prix. Les ventes s'élèvent à 2,000 boucauts pris pour le Nord et l'Ouest aux cours suivants : inférieur 2½ @ 2¾—commun 3 @ 3¼—fair 3½ @ 3⅝ c—prime 4 @ 4¼; choice 4⅜ @ 4½ c la liv. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur plantation.

MELASSE—Cet article a été assez actif cette semaine, les ventes ont été de 4,300 barils, cependant les prix ont baissé et les cours sont maintenant 20 @ 20½ c le gallon, suivant la qualité et la condition des barils. Quelques ventes ont eu lieu sur habitation.

FARINE—La demande a été très active pendant les trois premiers jours de la semaine, et les ventes du marché se sont élevées à 32,000 barils. Le prix grande partie de $1 37½ @ 4 50 le baril. Depuis cette époque la difficulté de se procurer un nombre suffisant de drays fait que les ventes n'excèdent pas 11,000 barils, au fait que les ... de choix d'Illinois et St-Louis valent $4 60 @ 4 87½ le baril.

GRAINS—Les ventes de maïs de la semaine s'élèvent à 36,500 sacs, le plus grande partie faite à 44 @ 48 c le boisseau pour l'exportation ; le blanc, les sortes inférieures @ 40 c le boisseau. Nous remarquons une petite vente de blé à $1 le boisseau. D'avoine assez considérables d'avoine ont été faites de 28 @ 31 c le boisseau. Deux chargements de son ont été vendus 90 @ 95 c les 100 liv.

PORC—Les ventes de porc s'élèvent environ 2,500 barils mess sans inspection $10 25 @ 10 75 le baril ; prime $9 @ 9 25. Le lard inspecté est été vendu mess $10 75 @ $11 ; prime M. O. $10 75 @ 10 80 le baril.

GRAISSE—Les affaires ont été peu considérables en ce marché, les ventes s'élèvent à 1,100 barils à la moyenne partie No 1 @ 6⅞ c et 800 barils à 6¾ @ 6⅞ c la liv.

LARD FUMÉ—Il s'est fait peu de chose au cours ... que nous reproduisons ... cotés 4 @ 4¼ c—Epaules 3¾ @ 4 c la liv—Jambons 6 @ 7½ cts—Poitrines ... 8 @ 8½ c la liv.

BŒUF—Cet article a été peu demandé, nous cotons mess en baril $11 @ $11 50, demi barils $5 50 @ 6 50—Prime $7 50 @ $8—Environ 200 tierces de prime mess ont été pris à $16 la tierce.

WHISKEY—Ce marché a été peu animé cette semaine, aussi les prix ont-ils baissé : rectifié 17½ @ 17¾ c le gallon, la plus grande partie a été vendue 17¼ @ 17½ c. Le commun se vend 18½ c. le gallon.

CAFÉ—Quoique les ventes soient beaucoup moins considérables que la semaine dernière, les prix se maintiennent fermes. 7,000 sacs ont été vendus de 5¾ @ 6¾ cts la liv.

SEL—Nous remarquons des ventes de chargement comprenant 2,500 @ 4,000 sacs sel de Liverpool à des conditions non publiques. Les lots de ... valent, commun $1 20—fin $1 30 le ... Un chargement de 7,000 des Iles Turques a été fait hier à 25 c le boisseau.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—Ce marché est assez actif, mais les prix sont les mêmes. Toiles 10½ @ 11 c la yarde—Corde 3½ @ 8 c la liv., suivant la qualité.

BEURRE ET FROMAGE—Cet article n'a pas varié ; beurre de l'Ouest 9 @ 12 cts—Fromage 7 c la liv.

PLOMB—Pas de ventes—Cours $4 87½ @ $4 les 100 liv.

CHANVRE—Pas de ventes.

CHANDELLES—Les cours sont toujours les mêmes, Nantucket et New Bedford 31 @ 32½ c; Star 31½ @ 32 c la liv.

CHAUX—Les ventes comprennent 3,000 barils Thomaston à $1 comptant. Les lots de détails valent $1 10 @ $1 20 comptant.

SACS EN PITRE—Les cours sont les mêmes—gros de 25 boisseaux 10½ @ 11 c.

SUIF—Il ne s'est rien fait ; cours 7¼ @ 7½ la liv suivant la qualité.

RIZ—Ce marché n'a rien pas amélioré. Les prix obtenus valent 3½ @ 3¾ c la liv.

CHANGE—Nous ne remarquons aucun changement sur le change Sterling 7¾ @ 8¼ p. 0/0 de prime ; France 5 f 12½ @ 5 f 20—Traites sur New-York 60 jours 1¼ @ 1¾ p. 0/0 d'escompte—à vue ⅜ @ 1 p. 0/0 prime.

FRET—Le fret étant ... sans varié. Coton pour Liverpool 15/32 @ 7/16 d au navire américain et 7/16 par ... navire anglais. Tabac 40 s—Grains 11 d—Un navire a été frété pour Glasgow à ½ d pour coton et 4 s. pour tabac—Pour l'Irlande à 34½ d; Malte, ... pour Liverpool 4 s 6 pour la farine—Un pour Trieste à 1¼ c pour coton et, un pour Londres avec des provisions à 55 s le tonneau. La cabotage est toujours dans le même état.

☞ Le navire HANNAH THORNTON, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue de l'Hôpital ; les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été pris, en douane, dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires.
G. M. LUCAS.
20 déc—4

☞ Le navire ARCHELAUS, capt. Spinolle, de Liverpool, commencera à décharger ce matin au wharf No 1, 3me Municipalité ; les consignataires sont invités à prendre leur permis, et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans les cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. S'adresser à BAILEY & BAXTER, 20 déc—3 77, rue Commune.

☞ La barque OREGON, capt. Sprague, d'Anvers, est en déchargement à vis-à-vis le wharf No. 31, 2me Municipalité ; Les consignataires sont priés de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. S'adresser à BAILEY & BAXTER, 20 déc—... 77, rue Commune.

EN débarquement du navire Dalal Chaplin, de Bordeaux :
30 barriques vin rouge St-Julien,
30 do ... do St-Estèphe,
12 ... do ... Margaux,
12 do ... do St Emilion,
... barils vin blanc Haut Barsac,
... caisses de 12 bouteilles vin rouge bon qualité et ... bouteilles ... St-Julien.
... do ... do ... do ... Larose,
... do ... do ... Margaux,
... do ... do ... Brisac Moutton,
A vendre par VIC MAIGNAN, 87, St-Louis.

Vente de navires du Gouvernement.

Il sera reçu par le major D. D. Thompkins, quartier maître de l'armée des Etats-Unis, au No 149, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, jusqu'à dix heures A. M., le 20 janvier 1849, des propositions cachetées pour l'achat des navires à vapeur désignés ci-après, appartenant aux Etats-Unis ; lesquelles propositions seront transmises au Quartier-Maître-Général, pour sa décision. Ces bateaux sont : Le vapeur ALABAMA, du port de 700 tonneaux, de la force de 200 chevaux, bouilloires neuves, ... à neuf il y a quelque mois ; pourvu d'un appareil pour distiller l'eau de mer, et ainsi du pontons de la Hall, grée de trois mâts et d'un hunier.

—Le vapeur NEW-ORLEANS, du port de 750 tonneaux, en bon ordre et bien approvisionné, machines de la force de 375 chevaux ; ce bateau peut recevoir 8,500 barils de charbon pour 23 jours.

—Le vapeur FASHION, du port de 407 tonneaux, de la force de 224 chevaux ; cuivre excellente, travaux ... bouilloire nouvellement faite dans la fonderie des Etats Unis, du meilleur fer du Tennessee ; pouvant porter 2000 barils de charbon pour 15 jours. 21 déc—Jusq. 20 janv.

Remède contre le Choléra.
TEINTURE DE GUACO.

A vendre rue du Quartier, No. 74, entre Condé et Royale par A. E. PARRY.
La manière de s'en servir est sur l'étiquette.
23 déc—30

EN débarquement des navires Archelaus, Alma, W. V. Kent et Adeline, de Liverpool, et Aux de Glasgow, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback :

Plattilles, Bretagne, Estopilles, Unquillas, Mouchoirs rouges imprimés de Verone et Madras,
Chales imprimés de 8/4.
Mousselines et Balzorines imprimées.
Toile à chemises Roghila, imprimées larges.
Doublé de coton, dessins nouveaux et de fantaisie, Coton rouge vif de Turquie, Coton à coudre en pelotes et sur bobines,
Linons Victoria, Organdis, Bayetas, Lastings et Cotonaria forte.
Toile à drap de Russie, Platilles de coton, &c.

Aussi pour ce Marché :

Bellee toiles 4-4, pièces et demi-pièces ; Linges de fil, gros ... ; Toile à drap, Huckabacks, taille à serviette, ouvrés, pièces ; ... noirs et blancs, &c., à vendre à des prix modérés par
GAMBLE & BOYLE, 9, Bienville.

Agents pour la vente du fil tors à 6 brins sur bobines, d'Alexander. 22 déc—1m

CHAUX—1,000 barils chaux fraîche des carrières de Cap-Girardeau, en débarquement et à vendre par P. H. MONSSEAUX,
23 déc. 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

CIMENT—300 barils Lawrence Rosendall Hydraulic Ciment, à vendre par B. H. MONSSEAUX,
23 déc 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

Bottes, Souliers et Brodequins en déchargement des navires Leodes, Cromwell, et autres derniers arrivages, un grand assortiment de chaussures de saison, à vendre à bon marché par FROST & Co,
23 déc 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX de laine et Casquettes de crins à l'usage des plantations, à vendre par FROST & Co,
22 déc 10, rue des Magasins.

SEL—1500 sacs sel commun et fin, de Liverpool, à flot, à vendre par C. J. WHEELER,
23 déc 5, Bank Place.

SACS EN PITRE—2000 sacs à vendre par C. J. WHEELER,
23 déc 5, Bank Place.

CAFÉ—1500 sacs café Rio, à vendre par C. J. WHEELER,
23 déc 5, Bank Place.

HUILE de palma-christi—5 barriques en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
22 déc 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.

CHAUX de Thomaston—2000 barils chaux de rocher, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 23 déc

PAPIER—8 rames papier à lettres français, une caisse papiers à registres, une caisse livres à copier des lettres, récemment reçu et à vendre par FEO DE FUENTES & CO,
23 déc 92, rue Commune.

EN débarquement des navires Orozimbo, Cuba, Radius et Hannah Thornton :
200 barriques vin de Bordeaux ...
23 barriques vin de Saint-Julien, ...
22 barils vin blanc, supérieur ;
10 quarts pipes cognac, de preuve, de J. & J. Proue & Co.
40 barils très vieux cognac, superieur, 1ère preuve, de J. & J. Proue & Co. à vendre par FEO DE FUENTES & CO,
23 déc 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de cigares de la Havane, consistant en Regalias, Panetelas, Imperiales, Cazadores, Baymeria, Viguera et Principes, des manufactures les plus en renom, tels que Hevillana, Cabana, Dos Hermanos, Partagas, Punch, Cosmopolita, la Cruz, Félix Excuedero, &c., en magasin et à vendre par FEO DE FUENTES & Co,
23 déc 92, rue Commune.

GOUYAVE—Quelques barils de véritable Puerto Principe, marmelade et gelée de Gouyave, venant d'arriver, à vendre par FEO DE FUENTES & Co,
13 déc 92, rue Commune.

VIN ROUGE—20 barriques qualité supérieure importées pour l'usage des familles, à vendre par FEO DE FUENTES & Co,
13 déc 92, Commune.

EXPOSITION
D'ORFEVRERIE GALVANIQUE,
DE LA FABRIQUE
DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie.,
BREVETÉS DU GOUVERNEMENT :

Dépôt chez LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No 36, agents à la Nlle Orléans.

Exposition chez M. MUBI, même rue No 41.

L'ouverture sera faite mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en service de table complets de 12, 18 et 24 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières, pots à lait, sucriers, fourchettes, couteaux, couverts à dessert, bols à punch, corbeilles, plateaux et autres objets de table, depuis des prix de $3 à 400 et quelques-uns de 5 à 600. Ces dernières très riches, exécutées sur les dessins des premiers artistes du genre, se recommandent particulièrement par la beauté des modèles, la perfection et le fini du travail. Plusieurs de ces services sont pareils à ceux fabriqués par ordre, pour le roi Louis Philippe, le duc d'Aumale, et la famille royale.

Une magnifique fontaine de 3 pieds de haut surmontée d'un cercle de 10 lumières ainsi que des pendules richement ornées de sujets allégoriques attireront surtout l'attention du public. Il y a également des lampes et des candélabres fort beaux, des coffrets guillochés, des flacons et autres objets de fantaisie du meilleur goût.

Ces objets sont particulièrement convenables pour présents de fête et ornements de salon.

L'exposition aura lieu jusqu'au 23 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus.—Un encan d'un choix des objets qui resteront invendus sera fait au même endroit, lundi 25 décembre à midi, à 4 heures de soir et autres jours.

MM. Loison et Silvestre ont reçu des dessins de modèles et des tarifs de tous les articles de table de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront des commandes pour les objets que l'on désirerait faire exécuter sur ces dessins, et aussi sur ceux que l'on désignerait. 10 déc—1m

RARE OCCASION!!!
Vente au prix coûtant.
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, MONTRES ET CHAINES
POUR HOMMES ET POUR DAMES,

GARNITURES de Cheminées, Pendules, Candélabres, Vases, Lampes, etc; Services de table en Plaqué; Porcelaines, Cristaux, et Bronzes de fantaisie; Boîtes à ouvrage, à Gants, à odeurs et à Mouchoirs; Caves à Liqueurs; Papeteries supérieure de Lubin et autres; Coutellerie anglaise; et un assortiment des plus étendus et des mieux choisis d'Articles de Fantaisie, convenables pour Cadeaux du Nouvel An, etc. etc. etc.

☞ Déterminé à liquider ses affaires, le soussigné a résolu de vendre au prix coûtant et même au-dessous, à partir de ce jour, son fonds et varié de marchandises. Cette résolution étant formelle, jamais meilleure occasion ne se sera offerte au public de la Nouvelle-Orléans. Son fonds tout récemment augmenté de nouvelles marchandises, reçues d'Europe et du Nord, est certainement l'un des plus complets, un des mieux choisis qu'il y ait en ville. En l'offrant aux prix coûtant et au-dessous, il est donc sûr que personne ne voudra faire emplette sans, au préalable, visiter son magasin.

N. B.—Une notable diminution sera faite aux acheteurs en gros et aux marchands de la campagne. D. REDON,
Encoignure des rues de Chartres et de la Douane.
18 déc—1m

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le 1er et le 8 janvier 1849.—Les billets échéant ces jours devront être payés les veilles précédentes, jours où le bureau d'escompte se réunira.
22 déc R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 25 décembre 1848 (Jour de Noël) ; aussi lundi 1er, et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours là seront payables les samedis précédents.
19 déc R. J. PALFREY, Caissier.

COMPAGNIE DU RAILROAD JEFFERSON ET LAC PONTCHARTRAIN.

Nouvelle-Orléans, 21 Décembre 1848.

AVIS est donné qu'une élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine aura lieu à la Nouvelle-Orléans, au bureau de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, encoignure de Baronne et Carondelet, lundi 1er (mardi) le 8 janvier 1849, de 10 heures à midi en public.
CHARLES BAQUIE,
21 déc Secrétaire.

REFLEXIONS SUR LA CAMPAGNE DU Général Andrew JACKSON, En Louisiane en 1814-15 PAR BERNARD MARIGNY, Né à la Nouvelle-Orléans en 1785.

Vent publié 15 oct.—Prix ... 50 cents.
En vente à la librairie de ... VORSHBERT, 20 déc—1 ... 149, rue de Chartres.

Magasin d'Habillements en gros et en détail.
THOMAS C. PAYAN & Co.

No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.
Manufacture de Crane, Payan & Co., No 133, rue Market Newark, New Jersey.

ONT constamment en mains un grand et magnifique assortiment d'habillements fins et ordinaires de la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché ; par leurs relations, ils leur permettent de fournir d'excellents articles ... leurs marchandises ont toujours satisfait les acheteurs ... 20 oct—1an

LE DOCTEUR LA BLACHE, de la Faculté de Médecine de Paris, a l'honneur d'informer le public, qu'il a transféré son domicile, rue ... Bourbon, No 244.
22 déc—3

ARTICLES D'ETRENNES.
Gros et détail au prix de Paris,
PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,
Fabricant de Parfumeries fines et de Savons de toilette, ... Maison et Fabrique ...
188, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
26déc—1an

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 23 Décembre 1848.
2me représentation de :
NORMA,
Grand opéra en 3 actes, musique de Bellini.
☞ On commencera à 6 heures 3/4.

SALLE ST.-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration, donné par les célibataires notables de l'Etat de la Louisiane, à la salle St-Louis, le 3 mars 1849.

La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs.

La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.

Les souscripteurs étaient des connaisseurs et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait encore été donnée en cette ville.

Pour de plus amples informations s'adresser à M. Ruillier, au bureau de la Salle de bal. 21 déc

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUES DE SOCIÉTÉ.

LA liste de souscription pour une série de cinq BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ est maintenant ouverte au bureau de la salle de bal. Les personnes qui désireront souscrire sont invitées à s'adresser à M. Ruillier, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 4 à 6 heures P. M.

Le premier bal aura lieu le VENDREDI 26 janvier, et le dernier le 20 février, jour du MARDI GRAS.
19 déc—10t

Salle du Washington Batallion Armory.

BAL au bénéfice des veuves indigentes et des orphelins, sous le patronage de la société Bikur Cholim, samedi 23 décembre 1848.

DIRECTEURS.
John Barman, Président,

L. Regensburg,	Jacob Benjamin,
Gabriel Brown,	L. B. Sonnenberg,
Phillip Lazard,	Joseph Tolber,
Alexander Meyer,	F. Hollender,
Joseph Lederer,	Henry Beck, 19 déc.

SALLE ST-LOUIS.
BALS DES PERES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles soient présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu le mercredi 27 décembre.

Le comité se réunira dans la salle de 11 heures à 2 P. M. et tous les mardi à 5 heures P. M.

Comité d'invitation et d'admission.

Armand Pitié,	J. B. Walton,
Victor Wiltz,	Justin Durel,
W. L. Robinson,	J. O. Nixon,
16 déc—9	P. A. Berchu,

EGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que vendredi, 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Eglise, par P. E. Trione, encanteur.

Possession en sera donnée le 1er janvier prochain, et les acquéreurs des dits Bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1849.

Conditions : comptant.

Si des jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le Trésorier disposera immédiatement des susdits Bancs. JOSEPH GUILLOT, Trésorier.

Nlle-Orléans, le 12 Déc. 1848. 12 déc—tij

AVIS.

Les souscripteurs aux soirées de Monsieur et Madame Hazard, sont prévenus que le premier bal aura lieu jeudi, 28 courant. Ils sont également invités à venir prendre leurs billets chez M. Hazard, rue St Charles, entre Gravier et Girod. 19déc

Marchandises sèches pour le marché Mexicain.

10 Balles INDIENNES anglaises, 9/8.
20 balles IMPERIALES, 4/4.
24 caisses INDIENNES américaines.
5 dito MOUCHOIRS imitation Madras.
1 dito SHAWLS crêpe de Canton.
40 dito COTON américain.
40 balles SACS EN PITRE de Campêche.
4 balles COUVERTURES.
1 caisse DENTELLES en coton.
AUSSI—175 sacs café de Rio.
A vendre par B. D. BLOSSMAN,
1 déc—17 No. 12, rue Conti

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, de Bordeaux :
32 barriques vin rouge St-Julien,
45 barils vin blanc Haut Barsac,
45 do do do Sauterne,
22déc 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon DUBUCH FRERES,

A VENDRE en débarquement du navire Cabot, de Bordeaux :
100 barriques vin rouge St-Estèphe,
48 do do do Médoc St-Julien,
8 do do do Lafitte.
22déc 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon. DUBUCH FRERES,

A VENDRE en débarquement du navire Radius venant de Bordeaux :
30 caisses fromage gras de marie,
DUBUCH Frères.
22déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

CHANGE sur Cuba, à vendre par D. LANATA,
22 déc Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Radius et Hannah Thornton, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre :
30 demi-pipes vieux Cognac,
30 quarts do do do,
50 caisses prunes sèches, première qualité,
100 caisses abricots,
100 caisses prunes à l'eau-de-vie,
200 boites cèpes à l'huile,
6 boucauts vermicelli,
20 boites amandes pour confiseurs.
D. LANATA,
22déc Nos 9 et 10, rue Jefferson.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS —200 caisses en magasin comprenant un assortiment complet, et nouveau, à vendre par E. G. HOBBS,
22 déc 12, rue de la Douane.

BOUTEILLES VIDES—200 paniers bouteilles de 20, 23 et 24 onces, à vendre par AUGUSTE ROLLER,
22 déc—6 23 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux :
40 barriques vin St-Julien,
45 barils vin blanc Haut Sauternes,
12 caisses liqueurs assorties divers modèles ;
2 barils de ... fines.
N. DUBOUYT, 31 rue Toulouse

CHARGEMENT du brick Marshall Ney :
1400 barils chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
22 déc 98, Magasins et 11 Magasins Rouges.

Graines fraîches de Jardinage.

Garanties de la récolte de 1848.

Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner de graines fraîches, telles qu'en paquets sur ordre, par douzaines, centaines et par mille, papiers, proprement étiquetés à 50 cents la douzaine. Les graines sont garanties d'être fraîches.
W. DINN, Agent,
21 déc 19, rue Gravier.

GRAINES DE JARDINAGE A BON MARCHÉ.—Garanties de la récolte de 1848.—Le soussigné offre à vendre un assortiment de graines à jardinage et à fleurs, à meilleur marché qu'on ne les peut trouver partout en ville.

Les commissionnaires, marchands, planteurs et jardiniers sont priés de venir visiter ces marchandises au No. 19, rue Gravier, où ils pourront se pourvoir à des prix très réduits.

Aussi—Plantes et arbustes au-dessous du prix courant. WM. DINN, Agent.
21 déc

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Ducloux, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché de port 3e municipalité. 26 juil—1an

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
17, rue St. Charles
NOUVELLE-ORLÉANS. 17 jn

J. H. JONES & LYMAN POTTER.
Avocats. No 38, rue Hovia,
Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 fev—1an

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
3 juin—1an.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Dauphine et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 9 sept—1an

A céder à des conditions avantageuses.

UN fonds de marchandises sèches et le bail d'un magasin situé dans un quartier central.

S'adresser rue Royale, No. 280, entre les rues Dumaine et St Philippe. 15 déc—12

JULES CARTIER,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
Rue Bourbon, 99, entre Canal et Douane.
14 déc—6m

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 15mars

Docteur J. Baron Clémenti,

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brehon. 21 juill—6m

Café et Grocerie à vendre.

CET établissement est situé près des chantiers et est achalandé. Pour le prix et les conditions s'adresser sur les lieux ou au magasin de P. DINET Fils,
21 déc—13 136 Vieille Levée

ALCOOL—75 barils alcool qualité, à 95 et 90 pour cents, en débarquement et au magasin, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
Encoignure Magazine et Commune.

☞ Nathan Jarvis & Co. sont les seuls agents pour la vente du l'alcool et des esprits pour manufacture du laboratoire de l'Ohio. Ils sont prêts à en fournir autant qu'on le demandera ; au plus bas détail, et à des prix très bas. 16 déc

HUILE DE LIN—20 barils huile de lin, de première qualité, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
12 déc Encoignure Magazine et Commune

RHUM DE LA JAMAIQUE—25 poinçons vrai rhum de la Jamaïque, qualité supérieure, en débarquement du brick Velocity de Kingston, Jamaïque à vendre dans les magasins de la Douane par D. VALETON & CO,
14 déc 41, Tchoupitoulas.

DEMANDE A LOUER.

NOUS demandons à louer dix bons nègres pour travailler dans nos magasins d'entrepôt.
EMERSON, TOURNE & CO.,
... 103, rue Tchoupitoulas.

10 Piastres de Récompense.

PARTI marron, le 18 novembre dernier de la boulangerie de M. François Aubry, au-dessus du couvent, le mulâtre HENRY WHITE, teint clair, taille moyenne, a une dent de devant de moins, âgé de 25 ans, et a travaillé autrefois à boulangerie de M. Dubins. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le délivrera à Mme ANDRY, encoignure Royale et St Philippe, ou la logera dans une des geôles de la ville. 19 déc—5

PIANOS SYSTÈME ZERGER.

FABRIQUÉS PAR PLEYEL
Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS OCTAVIANS.

NOUVELLE INVENTION.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES

De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS, DE ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand-patron, à sept octaves, à parrets sculptés.

PRIX D'ENCAN :

Pour clore une facture.—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparations.
292, Rue Royale,
Entre Saint-Philippe et Ursulines.
4 déc—3m A. PEEIER.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. D. ALLOVON est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que ceux des maisons Pleyel & Erard à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

J. LEVOIS,
No 47, rue de Chartres,
(Au premier.)

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par les navires Vesta, Anna et May Flower, du Havre,

1 caisse franges et effilés, soies, couleurs et noires
1 do voilettes, dentelles et blondes noires et blanches.
1 do rubans satin façonnés No. 12, (nouveauté).
1 do gros du Rhin et taffetas noirs 24 à 40 pouces.
1 do châles et écharpes, barège, soie et autres.
2 do cravates (pure soie), (grandes nouveautés.)
1 do rideaux tulle et mousseline brodés riches.
1 do broderies imprimées riches,
1 do do noirs unis et à carreaux satinés.
1 do mousseline et organdi brodés riches pour robes.
1 do organdi à carreaux satinés couleurs,
1 do do broches couleurs, 4/4.
1 do boutons soie assortis pour habits.
1 do parfumeries extra fin de Lubin, etc.
1 do crêmes de grève en ... de verre bijoux.
1 do cotonnades, bretelles à carreaux.
1 do gants et mitaines filet, soie, noirs et blancs
1déc

BEAUVALET & CO.
MODES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DE CHARTRES, No 82,

ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :

Rubans, fleurs artificielles, chapeaux de soie et de paille, passementeries, tulles, dentelles, crêpes, bijouterie, mousselines blanches et couleurs, et beaucoup d'autres articles de nouveauté. 3déc—3m

JOUETS, JOUETS
AU
Grand Bazar de la rue de Chartres, No 84,
Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

J. E. LOBRIDA Cie.,

informent le public qu'ils ont reçu une grande variété de jouets et prêts à être visités pour le choix d'objets convenables pour

ETRENNES!

☞ Ils ont le plaisir d'annoncer à leurs jeunes pratiques que

LA GRANDE LOTERIE GRATIS!
SE COMPOSE CETTE ANNÉE DE
CENT LOTS GAGNANTS!

Chacun des enfants visitant le Bazar d'ici au 1er janvier aura droit à un billet.

☞ La loterie sera tirée le 1er janvier, à six heures P. M.

VEUILLEZ Y ASSISTER.

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE.
(Permanente depuis 1833),
Rue St Louis, 146.

LE soussigné, en remerciant le Public et sa nombreuse clientèle, du patronage toujours croissant qu'ils lui accordent depuis 15 ans, les informent que pour éviter la perte de temps et la trop grande distance, il a établi sur la rue une échoppe où à toutes les heures du jour on trouvera servi à la minute, le pur *Moutarde Créole*.

Le Fabricant profite de cette occasion pour prévenir les personnes qui viennent à faire usage de la moutarde qu'il prépare, de porter leur attention à l'étiquette et surtout au cachet mis sur le couvercle ...

La ... *Créole* qu'on a vendu pendant plusieurs années pour le compte de la Fabrique n'étant plus à son service depuis son retour, le public est prévenu que ... de la Fabrique.
3déc E. EVEN.

VICTOR,
RUE ST-CHARLES, 16,

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE,

Chemises de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de tous genres.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS ... et autres, gants de soie, cannes, parapluies, de tous les genres. Foulards de poche et mouchoirs de toile pour hommes et dames. Brosses et peignes de toutes espèces, bijoux et parfumerie, nécessaires pour voyageurs et pour dames ; cordonnets, etc.

Un assortiment complet de Parfumerie.

PARFUMERIE. Teintures cheveux de toutes grosseurs pour hommes et pour dames. 24 déc

DR. L. DUPERRON, DENTISTE,
196, RUE BOURBON, ENTRE SAINT-PHILIPPE ET ORLÉANS,

A l'honneur de faire savoir aux habitants de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de ouvrir un ... dans ... une ... permanente. L'accueil favorable et la confiance dont il a ... dans les paroisses, lui feront un devoir de faire tous ses efforts pour en mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires sera ouvert depuis le matin jusqu'au soir tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 du soir.
21 nov

Champagne! Champagne!

LE soussigné vient de recevoir, par le navire Anna, venant du Havre, ... de MM. de Muller Ruinart, de Rheims :
100 paniers de 12 bouteilles "American Eagle."
FRED. BONIS,
No 68, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 13déc

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.
DUCRET & LANGLADE,
Rue St-Louis, No 11,

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, en cuivre et fer battu, ustensils pour confiseurs et pharmaciens, telles que balances, poids, et bassines de toutes dimensions. Leurs ... à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés.
30 oct—1an

ON a volé dans la maison No. 333, rue Royale, deux montres en or, avec une chaîne dite chaîne de fer, aussi en or. On donnera dix piastres de récompense à celui qui pourra faire trouver les susdits articles. S'adresser à ... Ils. HIRSCHE,
20 déc—3 Rue Royale, 200

CHARBON! CHARBON!

6000 barils charbon ... qualité supérieure, en débarquement et à vendre à prix réduit, par lots à la convenance des acheteurs. S'adresser chez EDGELL MULFORD & Co.
20déc—6 No 16, rue Poydras.

Gouttes préservatives du Choléra Morbus-Asiatique.

Ce spécifique guérissent ou éliminent le choléra ... sur le champ. Elles sont bonnes ... les gargouillements ou borborygmes du ventre, contre les douleurs nerveuses et l'apparition des crampes dans la poitrine, aux extrémités, et ... l'estomac et dans les intestins. Ce remède sans réussit contre les ... symptômes du Choléra Morbus Asiatique, qui se trouve ainsi transformé en une indisposition légère, et bientôt terminée.

Le dépôt chez J. Llado, pharmacien, rue Condé, No. 27, entre Ste-Anne et Dumaine.
20 déc—6 J. LLADO.

Vente par le Syndic.

Marchandises françaises et Toquerie.

UN stock de commerce se composant en partie de marchandises sèches neufs, tels que : soies à la Louis XIV et châles à la Pompadour, sitouaines, barèges, etc., &c.

Etoffes à rideaux, glands et cordelières à rideaux en soie, brodées, françaises, &c. &c.

Les commerçants et les acheteurs sont invités à venir visiter le stock, qui sera vendu à bas prix au comptant pour clôture d'affaires.

AN. B.—A louer le magasin No 77, rue de Chartres, au 1er. 19 déc

A LOUER—Un bureau au rez de chaussée, situé derrière du No. 14, Exchange Place, près de la poste. S'adresser à J. V. ... 47 rue Toulouse
19 déc

A VENDRE en débarquement de la barque Delia Chaplin, de Bordeaux :
75 barriques vin rouge de ... ordinaire.
150 barils vin blanc Haut Sauternes.
800 caisses vin rouge St-Julien de ... Nerport,
50 quarts pipe eau de vie, ...
300,000 bouchons pointus,
150 paniers huile ... de ...
50 do fruits à l'eau de vie.
Par POUQUET FILS,
10 déc 10, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, de Bordeaux :
40 barriques vin rouge, bon ordinaire.
150 barils vin blanc Haut-Sauterne.
Par POUQUET FILS,
13 déc 10, Conti, entre Chartres et Levée

ON demande à louer au ... plusieurs ... ou ... francais. S'adresser rue ... chez M. Viola.
[illegible]

[illegible] ... FEO DE FUENTES & CO., ... 92, rue Commune.